



Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère,
dans la vallée du Grésivaudan,
à l'amont de Grenoble

DISPOSITIONS IMMEDIATEMENT OPPOSABLES
(art. L.562-2 du CE)
approuvées par AP n°2005-01260 du 4 février 2005

Commune de DOMENE

CARTE des COTES "c"
(niveaux d'inondabilité de la crue bicentennale de l'Isère)

217.20 Ligne isocote

MAI 2007

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE
SERVICE PREVENTION DES RISQUES



ECHELLE 1 : 5 000